



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**Le lundi, 30 avril 2012
à 17h30**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Avis de motion

3.1 Règlement n° 1073

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à divers postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 \$ et un emprunt à cette fin »

3.2 Règlement n° 1087

« Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'égout sanitaire, d'aqueduc, de drainage, de fondation de rue et de pavage pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, incluant la construction d'un poste de pompage et la réalisation de travaux de bouclage d'aqueduc sous le canal de Chambly et sur une section de la rue Lapalme, décrétant une dépense n'excédant pas 8 096 000 \$ et un emprunt à cette fin »

3.3 Règlement n° 1088

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2012 »

4. Période de questions

5. Communications des membres du conseil au public

6. Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 25 avril 2012 qui leur a été signifié dans les délais requis.

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1073

Avis de motion est par les présentes donné par , qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1973 et intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à divers postes de pompage d'égout et à la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 250 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 30 avril 2012.

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1087

Avis de motion est par les présentes donné par , qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1087 et intitulé « Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'égout sanitaire, d'aqueduc, de drainage, de fondation de rue et de pavage pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, incluant la construction d'un poste de pompage et la réalisation de travaux de bouclage d'aqueduc sous le canal de Chambly et sur une section de la rue Lapalme, décrétant une dépense n'excédant pas 8 096 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 30 avril 2012.

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement no 1088

Avis de motion est par les présentes donné par , qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1088 et intitulé « Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour l'année 2012 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 30 avril 2012.